

Le 8 mars 2015, une fois OUI, une fois NON

Mots d'ordre de l'UDF Suisse pour le 8 mars 2015

OUI à l'initiative populaire « **AIDER LES FAMILLES ! Pour des allocations pour enfants et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt** »

NON à l'initiative populaire « **Remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie** »

Olten, le 10 janvier 2015

L'assemblée des délégués de l'Union Démocratique Fédérale (UDF), réunie à Olten (SO), a décidé des mots d'ordre suivants, pour les objets mis en votation le 8 mars 2015 :

OUI à l'initiative populaire « **AIDER LES FAMILLES ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt** »

Les arguments en faveur de l'initiative veulent que les allocations versées aux familles le soient entièrement. Actuellement, les allocations augmentent le revenu pour le fisc. Cette disposition illogique fait qu'en moyenne le 20% retourne dans les caisses de l'état plutôt que de profiter à la famille. L'initiative veut y remédier.

Les propos contraires à cette initiative avancent que la politique familiale actuelle serait 'assez sociale', qu'il y aurait déjà assez de mesures pour soulager les familles. L'initiative causerait des pertes fiscales conséquentes, et pour autant, l'argent manquerait ailleurs. En plus, ce seraient surtout les familles aisées qui en profiteraient. Propos qui n'ont pas su convaincre les délégués.

L'assemblée a décidé le OUI par 52 voix pour, contre 16 non et 1 abstention.

NON à l'initiative populaire « **Remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie** »

Les initiateurs soulignent qu'une taxe sur les énergies non renouvelables serait facile à percevoir, libérale et sociale. Elle réduirait notre dépendance énergétique de l'étranger et induirait une renaissance de nos énergies indigènes, surtout dans nos régions de montagne. En outre, les consommateurs pourraient influencer positivement leur charge fiscale par un comportement écologique.

Les opposants sont convaincus que l'abolition de la TVA serait une expérience fiscale trop dangereuse. En plus, les compensations nécessaires prélevées sur les hydrocarbures deviendraient prohibitives. L'industrie, dépendant à tout niveau de l'énergie, se verrait dans une situation encore plus difficile. Une migration, accompagnée d'une perte conséquente de places de travail, s'en suivrait, sans compter que bien des contrats internationaux d'importance vitale deviendraient caducs.

Bien que d'accord avec le but environnemental visé par l'initiative, les délégués ont décidé de la refuser par 64 NON contre 4 oui et 2 abstentions.

Objet mis en votation le 14 juin 2015 :

NON à l'initiative fédérale « **Imposer les successions ... pour financer notre AVS** »
(Réforme de la fiscalité successorale)

L'initiative veut assainir l'AVS par le biais d'une imposition des successions, afin d'éviter une réduction des rentes ou une hausse de l'âge de la retraite. Elle envisage de ménager la classe moyenne, les PME et les entreprises familiales par des clauses d'exception. Des montants exonérés seront stipulés, sans être fixes.

Pourtant, cette imposition fédérale revient à une centralisation qui sacrifie toute autonomie cantonale. De surcroît, pendant 10 ans, aucune succession d'entreprise familiale ne pourra être réglée définitivement. En plus, par les temps qui courent, il est impossible de déterminer équitablement la valeur courante d'un objet immobilier. Les exceptions stipulées par l'initiative engendreraient des tanières fiscales de rêve, et, bouquet final, au niveau financier, l'initiative donnerait le coup de grâce à la structure familiale.

Les délégués, en outre, ont ressenti une injustice cette troisième imposition du même argent, en refusant l'initiative par 58 NON, contre 1 oui et 4 abstentions.

Actions politiques

Diagnostic préimplantatoire (DPI) : c'est à l'unanimité que les délégués de l'UDF Suisse ont décidé d'appuyer la campagne contre la nouvelle *loi fédérale sur la procréation médicalement assistée* (LPMA).

*Nous vous remercions de bien vouloir informer vos lecteurs et auditeurs du contenu de ce communiqué.
Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à Marc Früh, porte-parole de l'UDF Suisse, 079 673 08 16 ou à Markus Wäfler, ancien conseiller national, 079 331 58 79.*